

**EXTRAIT N° 46/2021
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le cinq juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	Mme MONTAGUD
Mme CAIRE	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	M. JOUSSEAUME

ABSENT: M. ZAMBONI.

SECRETAIRE : M. LAJAT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - VIE ASSOCIATIVE - Projet ATOUSPORTCULTURE

Monsieur le Maire expose le projet ATOUSPORTCULTURE. Ce projet vise à permettre aux jeunes aussonnais de bénéficier d'une aide pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle au sein des associations aussonnaises et permet de redynamiser ces pratiques après une année 2020-2021 de fermeture particulièrement perturbée par le contexte de la pandémie.

La participation communale sera directement versée à l'association aussonnaise sur production des justificatifs par l'adhérent et l'association. Les enfants et les adolescents pourront bénéficier de 10€ sans conditions de ressources (participation communale). Ils pourront bénéficier de 20€ supplémentaires (participation CCAS) avec conditions de ressources (Quotient Familial \leq 800 ou accompagnement social par le CCAS).

Les conditions d'attribution:

- avoir entre 3 et 17 ans
- être domicilié à Aussonne
- être adhérent d'une association sportive ou culturelle aussonnaise

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De décider de créer une aide ATOUSPORTCULTURE pour les enfants de 3 à 17 ans domiciliés à AUSSONNE, sous la forme d'une participation qui sera versée directement à une association sportive ou culturelle de leur choix,
- De fixer le montant de la participation à 10 € par enfant par an sans conditions de ressources et pour une seule association,
- De verser la participation à l'association choisie sur productions des justificatifs de l'adhérent et de l'association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 juin 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ